

Grille de notation multicritères pour la sélection des projets Leader

GAL Paese di Balagna

Version 3 : août 2017

Le processus de sélection des projets Leader est encadré par des dispositions réglementaires. L'Union Européenne indique que le Groupe d'Action Local (GAL) a pour tâche « *d'élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères de sélection des opérations qui préviennent les conflits d'intérêts* » (article 34 du règlement R(UE) 1303/2013).

L'attribution d'une note (sur 20 points) en fonction de chaque critère est la manière choisie par le GAL pour évaluer les projets présentés.

L'objectif de cette grille est donc de mesurer la cohérence de chaque projet en fonction de leur contribution à la réalisation des objectifs visés par la stratégie LEADER 2014-2020 du GAL du pays de Balagne.

Cet outil accompagne les membres du GAL lors de l'analyse de l'opération, c'est-à-dire pendant l'audition du porteur de projet lors du Comité de programmation.

A des fins de transparence, il est également transmis en amont au porteur de projet.

Pour assurer une sélection, le GAL définit une note moyenne minimale de sélection.

En fonction de cette note, le projet est sélectionné ou non :

- Un projet récoltant au moins 10 points recevra un avis de sélection favorable par le comité ;
- Un projet recevant moins de 10 points sera refusé par le Comité.

Quelle que soit la moyenne obtenue, le Comité pourra émettre des remarques et réserves sur certains aspects du projet.

Critères spécifiques à la thématique du projet ETUDES ET INVENTAIRES

Fiche d'instruction n°1 : Etudes et Inventaires Axe 1 : Structurer les acteurs et les richesses du territoire

1 - Inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne

2- Inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne

Critères d'évaluation	Note
- Qualification des responsables scientifiques du projet	/8
- Existence d'une dynamique autour du projet	/3
- Amplitude territoriale (36 communes)	/5
- Dimensionnement financier par rapport à sa nature	/4

Note globale du projet*	/20
-------------------------	-----

*Pour être sélectionné un projet devra obtenir au moins la note minimale de 10.

Critères spécifiques à la thématique du projet

JARDINS FAMILIAUX

Fiche d'instruction n°1 : Etudes et inventaires

Axe 1 : Structurer les acteurs et les richesses du territoire

3- Recherches foncières et recensement des propriétaires pour mobiliser le foncier

Fiche d'instruction n°3 : Travaux et équipements

Axe 2 : Créer l'activité et développer les compétences

1 - Actions liées à l'aménagement des jardins (murs de soutènement, clôtures, irrigation)

Aide destinée aux Communes qui souhaitent aménager des jardins familiaux ou pédagogiques. (aide ODARC pour les agriculteurs)

Critères d'évaluation	Note
- Localisation : centre de village, périphérie	/4
- Accessibilité	/2
- Surface, potentialité des bénéficiaires	/4
- Eau, irrigation	/3
- Historique : (jardin traditionnel)	/2
- Existence d'une dynamique autour du projet	/3
- Impact environnemental et paysager	/2

Note globale du projet*	/20
-------------------------	-----

*Pour être sélectionné un projet devra obtenir au moins la note minimale de 10.

Critères spécifiques à la thématique du projet

ANIMATION

Fiche d'instruction n°2 : Animation, formation

Axe 1 : Structurer les acteurs et les richesses du territoire

4 - Mobilisation des producteurs et animation de réunions pour créer des groupements et coopératives

Le projet fera l'objet d'un conventionnement avec la FRCA de Corse, la Chambre des métiers et de l'Artisanat de la Haute-Corse et le GAL du pays de Balagne. L'animation sera assurée par le GAL du pays de Balagne.

Axe 3 : Promouvoir les productions et les usages

2- Actions d'animation et de sensibilisation : Organisation d'ateliers d'apprentissage et ateliers d'animation périscolaires

Critères d'évaluation	Note
- Expérience du porteur de projet	/4
- Compétence et qualité des intervenants	/4
- Contenu pédagogique et organisation	/4
- Caractère innovant du projet : originalité des actions d'animation et de promotion	/4
- Retombées sociales, culturelles et économiques attendues	/4

Note globale du projet*	/20
-------------------------	-----

*Pour être sélectionné un projet devra obtenir au moins la note minimale de 10.

Critères spécifiques à la thématique du projet CRÉATION D'ACTIVITÉ

Fiche d'instruction n°1 : Etudes et inventaires

Axe 1 : Structurer les acteurs et les richesses du territoire

5 - Etudes de faisabilités, études de marchés pour l'exploitation de nouvelles ressources

Fiche d'instruction n°3 : Travaux et équipements

Axe 2 : Créer l'activité et développer les compétences

2- Actions liées à l'acquisition de matériels et outillages (Dans le cadre de la création d'entreprises innovantes de valorisation de ressources locales)

Critères d'évaluation	Note
- Caractère innovant du projet	/2
- Niveau de qualification du porteur de projet	/2
- Potentiel local d'exploitation de la ressource	/4
- Impact environnemental du projet	/2
- Existence d'une dynamique autour du projet	/3
- Bon équilibre financier global de l'opération	/3
- Impact économique	/4

Très important : le matériel doit être obligatoirement lié et dédié à la ressource

Note globale du projet*	/20
-------------------------	-----

*Pour être sélectionné un projet devra obtenir au moins la note minimale de 10.

Critères spécifiques à la thématique du projet CENTRE DE FORMATION

Fiche d'instruction n°1 : Etudes et inventaires

Axe 2 : Créer l'activité et développer les compétences

3- Actions liées à la formation : Aménagement d'un site de formation et de passage d'examen

Critères d'évaluation	Note
- Localisation	/2
- Accessibilité	/4
- Viabilisation du site	/3
- Intégration du projet à son environnement naturel	/3
- Opérationnalité du projet (délais, permis de construire,...)	/3
- Conformité du projet avec la stratégie politique de développement Durable de l'EPCI.	/5

Très important : Adhésion du porteur de projet à une convention pour la mise en place du centre de formation entre la Chambre des métiers, le Greta de la Haute-Corse et le pays de Balagne

Note globale du projet*	/20
-------------------------	-----

*Pour être sélectionné un projet devra obtenir au moins la note minimale de 10.

Critères spécifiques à la thématique du projet

SITES DE DÉMONSTRATION

Fiche d'instruction n°3 : Travaux et Equipements

Axe 3 : Promouvoir les productions et les usages

1- Actions de démonstration : Aménagement de sites démontrant au plus grand nombre, la solidité, l'efficacité et l'esthétique des savoir-faire constructifs d'ouvrages bio-sourcés

Critères d'évaluation	Note
- Visibilité de l'ouvrage (fréquentation importante)	/4
- Qualification des responsables scientifiques du projet	/3
- Intégration du projet dans son environnement	/4
- Fonctionnalité du projet	/5
- Coût raisonnable du projet en adéquation avec sa nature	/4

Note globale du projet*	/20
-------------------------	-----

*Pour être sélectionné un projet devra obtenir au moins la note minimale de 10.

Critères spécifiques à la thématique du projet COOPÉRATION

Fiche d'instruction n°4 : Coopération Axe 4 : Coopération

1- Actions liées à l'organisation de formation

2- Actions liées à la mise en valeur de matériaux bio-sourcés

Critères d'évaluation	Note
- Caractère innovant du projet : en terme de conception (prise en compte des enjeux environnementaux)	/5
- Niveau de qualification des intervenants au sein de la structure au regard du projet	/5
- Retombées sociales, culturelles et économiques attendues	/10

Note globale du projet*	/20
-------------------------	-----

*Pour être sélectionné un projet devra obtenir au moins la note minimale de 10.

Notice explicative concernant les critères de sélection des projets

Critères spécifiques à la thématique du projet

1. ETUDES ET INVENTAIRES

- Inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne
- Inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne

- Qualification des responsables scientifiques du projet :

La note est fonction du niveau d'expertise des responsables scientifiques dans l'étude :

- Les responsables scientifiques de l'étude n'ont aucune qualification se rapportant à l'étude : 0 point
- Les responsables scientifiques disposent de compétences dans au moins un des domaines de l'étude : 2 points
- Les responsables scientifiques de l'étude sont des experts confirmés et diplômés dans tous les domaines de l'étude : 8 points

- Existence d'une dynamique autour du projet (dynamique politique ou économique) :

La note est fonction de l'existence d'un projet de développement lié à l'étude :

- Absence de dynamique autour de la thématique : 0 point
- Création d'une action fondée sur la thématique : 2 points
- Création d'au moins deux actions autour de la thématique : 3 points

- Amplitude territoriale :

La note est fonction de l'amplitude géographique de l'étude sur le territoire :

- Territoire d'étude ne couvrant pas l'intégralité d'une commune : 0 point
- Territoire d'étude couvrant une seule commune : 1 point
- Territoire d'étude couvrant une communauté de communes : 3 points
- Territoire d'étude couvrant l'ensemble des 36 communes du GAL : 5 points

- Dimensionnement financier par rapport à sa nature :

La note est fonction du coût raisonnable du projet ramené à la population (23 000 hab en 2017)

- Coût en HT dépassant 5 € / hab : 0 point
- Coût en HT compris entre 4 et 5 € / hab : 1 point
- Coût en HT compris entre 3 et 4 € / hab : 3 points
- Coût en HT inférieur à 3 €/ hab : 4 points

2. JARDINS FAMILIAUX

- **Recherches foncières et recensement des propriétaires pour mobiliser le foncier**
- **Actions liées à l'aménagement des jardins (murs de soutènement, clôtures, irrigation)**

- Localisation :

La note est fonction de la localisation géographique du jardin dans la commune

- Projet éloigné de plus de 2 km du centre du village : 0 point
- Projet éloigné entre 1km et 2 km du centre du village : 1 point
- Projet situé à la périphérie du village : 2 points
- Projet situé dans le village : 3 points
- Projet situé dans le village et visible par le public : 4 points

- Accessibilité :

La note est fonction de l'accessibilité du terrain

- Le jardin est accessible à plus de 100 m à pieds : 0 point
- Le jardin est accessible à moins de 100 m à pieds : 2 points

- Surface, nombre potentiel de bénéficiaires :

La note est fonction de la taille de l'exploitation

- Jardin pouvant accueillir uniquement 1 bénéficiaire : 1 point
- Jardin pouvant accueillir entre 2 et 4 bénéficiaires : 2 points
- Jardin pouvant accueillir entre 4 et 7 bénéficiaires : 3 points
- Jardin pouvant accueillir plus de 8 bénéficiaires : 4 points

- Eau, irrigation :

La note est fonction de l'alimentation du jardin en eau

- Le jardin n'a pas de possibilité d'alimentation en eau : 0 point
- Le jardin est alimenté en eau agricole : 1 point
- Le jardin est alimenté par une source : 2 points
- Le jardin est alimenté en eau et possède un récupérateur d'eau pluviale collectif : 3 points

- Historique : (jardin traditionnel)

La note est fonction du niveau patrimonial du jardin

- Le terrain n'a jamais été un jardin au siècle dernier : 0 point
- Le terrain est un ancien jardin ne comprenant pas d'ouvrages en pierres sèches ou de système d'irrigation : 1 point
- Le terrain est un ancien jardin traditionnel aménagé en pierres sèches et équipé d'un système d'irrigation avec bassins : 2 points

- Existence d'une dynamique autour du projet :

La note est fonction de l'implication du public ciblé par le projet dans sa construction :

- Pas de concertation du public ciblé par le projet : 0 point
- Dynamique politique communale : 1 point
- Dynamique de la population: 2 points
- Dynamique commune et population : 3 points

- Impact environnemental et paysager :

La note est fonction de la prise en compte de l'environnement dans la mise en place du projet (intégration paysagère, économie d'énergie, matériaux respectueux de l'environnement...)

- Le projet ne comporte pas de plus-value environnementale : 0 point
- Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit l'interdiction de pesticides et de plantes invasives : 1 point
- Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit de nombreuses mesures respectueuses de l'environnement (engrais naturels, permaculture, ...) : 2 points

3. ANIMATION

- Mobilisation des producteurs et animation de réunions pour créer des groupements et coopératives

- Actions d'animation et de sensibilisation : Organisation d'ateliers d'apprentissage et ateliers d'animation périscolaires

- Expérience du porteur de projet :

La note est fonction du niveau d'expérience du porteur de projet

- Le porteur de projet n'a aucune expérience : 0 point
- Le porteur de projet a une expérience de moins de un an : 1 point
- Le porteur de projet a une expérience comprise entre un an et 2 ans : 2 points
- Le porteur de projet a une expérience comprise entre 2 ans et 3 ans : 3 points
- Le porteur de projet a une expérience de plus de 3 ans : 4 points

- Compétence et qualité des intervenants :

La note est fonction du niveau d'expertise des intervenants dans le projet

- Les intervenants n'ont aucune compétence : 0 point
- Au moins un intervenant a un diplôme reconnu en rapport avec le projet : 2 points
- Tous les intervenants ont un diplôme reconnu en rapport avec le projet : 4 points

- Contenu pédagogique et organisation :

La note est fonction de la prise en compte d'un volet pédagogique dans la mise en place du projet :

- Le projet ne comporte pas de dimension pédagogique : 0 point
- Le projet comporte une dimension pédagogique : 2 points
- Le projet détaille une pédagogie et une planification des actions : 4 points

- Caractère innovant du projet : originalité des actions d'animation et de promotion

La note est fonction de la nouveauté qu'apporte le projet au territoire (nouveauté territoriale ou technique) :

- Le projet reproduit, reconduit une activité ou méthode qui est déjà bien présente sur le territoire du pays de Balagne : 0 point
- Le projet reproduit, reconduit une activité ou méthode qui est peu présente sur le territoire du pays de Balagne : 1 point
- Le projet améliore une activité ou méthode bien présente sur le territoire pays de Balagne : 2 points
- Le projet améliore une activité ou méthode peu présente sur le territoire pays de Balagne : 3 points
- Le projet crée une nouvelle activité ou méthode sur le territoire du pays de Balagne : 4 points

- Retombées sociales, culturelles et économiques attendues :

La note est fonction du niveau de l'intégration des ressources locales au projet (ressources humaines, matérielles, alimentaires...) :

- Le projet ne valorise pas les ressources locales : 0 point
- Le projet valorise les ressources locales : 3 points
- Le projet valorise les ressources locales et crée de l'emploi : 4 points

4. CRÉATION D'ACTIVITÉ

- Etudes de faisabilités, études de marchés pour l'exploitation de nouvelles ressources

- Actions liées à l'acquisition de matériels et outillages dans le cadre de la création d'entreprises innovantes de valorisation de ressources locales

- Caractère innovant du projet :

La note est fonction de la nouveauté qu'apporte le projet au territoire (nouveauté territoriale ou technique) :

- Le projet reproduit, reconduit une activité ou méthode qui est déjà bien présente sur le territoire du pays de Balagne : 0 point
- Le projet reproduit, reconduit une activité ou méthode qui est peu présente sur le territoire du pays de Balagne : 1 point
- Le projet crée une nouvelle activité ou méthode sur le territoire du pays de Balagne : 2 points

- Niveau de qualification du porteur de projet :

La note est fonction du niveau de qualification du porteur de projet :

- Le porteur de projet n'a aucune qualification et expérience : 0 point
- Le porteur de projet n'a aucune qualification mais a une expérience significative : 1 point

- Le porteur de projet a une qualification ou certification : 2 points
- Potentiel local d'exploitation de la ressource :

La note est fonction de la ressource à exploiter et de son potentiel d'exploitation :

- Le projet s'appuie sur une ressource extérieure: 0 point
- Le potentiel est suffisant pour développer le projet : 2 points
- Le potentiel permet l'exploitation durable de la ressource par le projet : 4 points

- Impact environnemental du projet :

La note est fonction de l'impact environnemental dans la mise en place du projet sur le territoire (économie d'énergie, matériaux respectueux de l'environnement...)

- Le projet ne comporte pas de plus-value environnementale: 0 point
- Le projet comporte une plus-value environnementale: 2 points

- Existence d'une dynamique autour du projet :

La note est fonction de la mise en œuvre d'activités complémentaires au projet :

- Aucune dynamique autour du projet : 0 point
- Le porteur de projet prévoit de communiquer avec/sur d'autres partenaires au travers de son projet : 1 point
- La mise en œuvre du projet prévoit un travail régulier avec d'autres partenaires et/ou l'adhésion à un label/réseau : 2 points
- Le projet s'insère dans une filière durable : 3 points

- Bon équilibre financier global :

La note est fonction du degré de rentabilité de l'opération :

- Opération déficitaire : 0 point
- Opération avec équilibre financier à 0 : 2 points
- Opération rentable : 3 points

- Impact économique

La note est fonction du niveau des retombés économique sur le territoire :

- Aucun effet sur l'emploi ni sur l'activité économique pendant la durée du projet : 0 point
- Effet sur l'activité économique limité à la durée du projet : 1 point
- Emplois induits ou indirects : 2 points
- Création d'emplois durables : 4 points

5. CENTRE DE FORMATION

Aménagement d'un site de formation et de passage d'examens

- Localisation :

La note est fonction de la localisation optimale du site

- Terrain à plus de 30 minutes des grands bassins de population balanins : 0 point
- Terrain entre 15 et 30 minutes des grands bassins de population balanins : 1 point

- Terrain à moins de 15 minutes des grands bassins de population balanins : 2 points

- **Accessibilité :**

La note est fonction du niveau d'accessibilité du site proposé :

- Aucune accessibilité : 0 point
- Accès exigü pouvant présenter des conflits d'usage : 1 point
- Existence d'une desserte suffisante de la parcelle par une voie de circulation accessible aux services d'incendie et de secours : 2 points
- Site desservi par une voie carrossable et doté d'une aire de stationnement : 4 points

- **Viabilisation du site :**

La note est fonction de la possibilité de viabiliser le terrain pour aménager le site de formation :

- Impossibilité de viabiliser le terrain : 0 point
- Possibilité de raccorder le terrain en eau, assainissement, électricité et téléphone : 1 point
- Terrain déjà viabilisé : 3 points

- **Intégration du projet à son environnement naturel :**

La note est fonction de la qualité des matériaux utilisés :

- Absence de matériaux biosourcés : 0 point
- Utilisation de matériaux produits localement : 1 point
- Utilisation de matériaux bio-sourcés : 2 points
- Uniquement des matériaux biosourcés et géosourcés présentant la plus petite empreinte carbone : 3 points

- **Opérationnalité du projet (délais, permis de construire) :**

La note est fonction de la faisabilité opérationnelle du projet :

- Projet irréalisable : 0 point
- Projet difficilement réalisable : 1 point
- Projet réalisable en moins de 2 ans : 2 points
- Projet réalisable en moins d'1an : 3 points

- **Conformité du projet avec la stratégie politique de développement Durable de la collectivité :**

La note est fonction du niveau de cohérence de la politique territoriale avec le projet :

- Pas de cohérence : 0 point
- En cohérence avec un projet en cours dans la commune : 2 points
- En cohérence avec un projet intercommunal : 5 points

6. SITES DE DÉMONSTRATION

Aménagement de sites démontrant au plus grand nombre la solidité, l'efficacité et l'esthétique des savoir-faire constructifs d'ouvrages bio-sourcés

- Visibilité de l'ouvrage :

La note est fonction du niveau de fréquentation du site

- site non fréquenté : 0 point
- site peu fréquenté : 1 point
- site assez fréquenté : 2 points
- site très fréquenté : 4 points

- Qualification des responsables scientifiques du projet :

La note est fonction du niveau de qualification des responsables scientifiques du projet :

- Aucune qualification : 0 point
- Expérience d'au minimum 5 ans sans diplôme d'une personne : 1 point
- Diplôme ou certification d'une personne : 2 points
- Diplôme ou certification de tous les intervenants : 3 points

- Intégration du projet dans son environnement :

La note est fonction du degré d'intégration paysagère du projet dans son ensemble :

- Le projet ne s'intègre pas dans son environnement : 0 point
- Le projet s'intègre parfaitement dans son environnement : 4 points

- Fonctionnalité du projet :

La note est fonction de l'usage et de l'utilité du projet

- Le projet n'a aucune utilité : 0 point
- Le projet a une fonction occasionnelle : 2 points
- Le projet a une fonction permanente : 3 points
- Le projet a une fonction permanente à portée pédagogique : 5 points

- Coût raisonnable du projet en adéquation avec sa nature

La note est fonction du coût raisonnable du projet ramené à la population (23 000 hab en 2017)

- Coût en HT dépassant 5 € / hab : 0 point
- Coût en HT compris entre 4 et 5 € / hab : 1 point
- Coût en HT compris entre 3 et 4 € / hab : 3 points
- Coût en HT inférieur à 3 €/ hab : 4 points

7. COOPÉRATION

Coopération : actions liées à l'organisation de formation

Coopération : actions liées à la mise en valeur de matériaux bio-sourcés

- Caractère innovant du projet : en terme de conception (prise en compte des enjeux environnementaux)

La note est fonction de la nouveauté qu'apporte le projet au territoire :

- Le projet reproduit une activité / méthode courante sur le territoire : 0 point
- Le projet améliore une activité / méthode présente sur le territoire ou la transfère d'une partie du territoire à une autre : 3 points
- Le projet créé une activité / méthode nouvelle pour le territoire mais qui existe ailleurs : 4 points
- Créé une nouvelle activité / méthode pour le territoire et qui existe pas ou peu ailleurs : 5 points

- Niveau de qualification des intervenants au sein de la structure au regard du projet :

La note est fonction du niveau de qualification des intervenants

- Les intervenants n'ont pas de diplôme ou de certification : 0 point
- un seul intervenant a un diplôme ou une certification : 2 point
- Plusieurs intervenants ont un diplôme ou une certification : 3 points
- Tous les intervenants ont un diplôme ou une certification : 5 points

- Retombées sociales, culturelles et économiques attendues

La note est fonction de l'impact socio-économique sur le territoire :

- N'a aucun impact socio-économique : 0 point
- favorise l'insertion professionnelle : 2 points
- vise la pérennisation de l'emploi : 4 points
- vise la création d'un emploi : 5 points
- vise la création de plus d'un emploi : 10 points